



L'actualité professionnelle du secteur de l'environnement

## Guyane : des ONG locales interpellent Nicolas Sarkozy sur la gestion des ressources minières et pétrolières

Un déplacement de Nicolas Sarkozy en Guyane offre l'occasion aux ONG environnementales locales de formuler deux doléances : assurer le respect du schéma minier et accélérer l'encadrement de l'extraction pétrolière offshore.



© Daniel Pissondes Orpaillage sur le fleuve Maroni (Guyane)

A l'occasion de la venue du chef de l'Etat en Guyane les 20 et 21 janvier 2012, la fédération Guyane nature environnement (GNE) interpelle Nicolas Sarkozy sur les moyens d'application du Schéma départemental d'orientation minière (Sdom) et sur l'exploration pétrolière offshore au large du département d'outre-mer.

*"Mines et pétrole, décréter n'est pas gérer", estime la fédération environnementale, déplorant "la gestion (ou l'absence de gestion) des ressources naturelles non renouvelables en Guyane".*

### Le Sdom marque une avancée

Tout d'abord, GNE *"tient à saluer la promulgation du Sdom"* qui propose un zonage de la Guyane en fonction du niveau de contrainte de l'activité minière. Le nouveau schéma minier, qui concerne principalement l'activité d'orpaillage, est entré en vigueur le 1er janvier 2012.

Le Schéma, adopté malgré un avis défavorable de la Région et du Conseil général de Guyane, représente un *"outil de planification, réalisé (...) en bonne concertation [et qui] marquera sans nul doute une avancée marquante vers une planification des activités d'extraction des ressources minières non renouvelables en Guyane"*, indique la fédération qui se félicite particulièrement *"du classement de la Montagne de Kaw et du Sud de la zone de droit d'usage du Parc Amazonien de Guyane en zones protégées des activités minières légales, conformément aux souhaits*

### Appel à un Conservatoire écologique

*"En parallèle et en complément de ce schéma", la fédération GNE "appelle l'Etat et les collectivités locales à poursuivre les réflexions menées sur la création d'un Conservatoire écologique (...) pour une création opérationnelle souhaitée dès cette année".*

*Ce conservatoire constituerait un "outil au service des acteurs du développement et de la gestion durables du territoire".*

*des populations locales*".

L'association demande maintenant *"le lancement sans plus tarder des concertations relatives à la mise en œuvre du Schéma minier marin, conformément à l'article 56 de la Loi Grenelle I"*. Une demande qui intervient *"à quelques semaines d'un nouveau dépôt de demande d'ouverture de travaux de forage pétrolier ultra profond et alors que 3 nouvelles demandes de permis de recherche pétrolier ont été déposées auprès du ministère de l'Economie"*.

### **Mais qui pourrait rester lettre morte**

Par ailleurs, elle *"regrette (...) qu'aucune réactualisation n'ai été effectuée pour améliorer la gouvernance minière en Guyane"*. Il s'agit là d'un point critique pour la fédération qui alertait au début de l'année sur les difficultés à faire respecter le Code minier faute de personnel disponible.

Un problème que la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) avait admis, reconnaissant n'avoir qu'un employé en charge de l'instruction des permis à la fois pour les mines et le pétrole. En cause ? *"Il y a un véritable problème d'attractivité de la Guyane, (...) les postes sont ouverts, mais les gens ne veulent pas venir, malgré les avantages financiers, parfois critiqués, accordés en Guyane"*, avait expliqué à l'AFP le directeur de la DEAL.

La fédération d'organisation environnementale *"appelle donc [à] une mise à jour de la composition et des règles de fonctionnement qui régissent la Commission départementale des mines, afin que cette instance consultative locale dépasse son statut actuel de simple chambre d'enregistrement, pour devenir le lieu d'un véritable débat sociétal en équilibre"*.

Les doutes sur les capacités de l'Etat à faire appliquer le schéma sont d'autant plus forts pour GNE que *"la plupart des mines industrielles fonctionnent toujours sans aucune autorisation au titre des installations classées (ICPE)"*.

### **Le Sdom critiqué par les orpailleurs**

Du côté de l'industrie minière, l'entrée en vigueur du Sdom a été nettement moins bien accueillie. Le 3 janvier, Gauthier Horth, le président de la Fédération des opérateurs miniers de Guyane (FedomG) avait violemment dénoncé le Sdom sur Guyane Première, rapporte l'AFP.

Selon le président de la FedomG, *"58% des surfaces à potentiel aurifère"* de Guyane sont *"condamnées par le Sdom"* se retrouvent de fait *"réservées aux clandestins"*. Ce jugement se base sur le fait que la partie sud de la Guyane, où vivent des populations amérindiennes isolées, se retrouve interdite d'exploitation minière légale.

*"45.000 km<sup>2</sup> peuvent être ouverts à l'exploitation minière en Guyane, soit 54% du territoire"*, pondère le préfet Denis Labbé, évoquant la *"large concertation"* qui a eu lieu avant la publication du Sdom. Les *"trois quarts des zones répertoriées à potentiel minier, et pas seulement à potentiel aurifère, restent ouvertes à l'exploitation"*, évalue pour sa part la DEAL, rappelant que le Sdom tient compte des enjeux environnementaux et favorise l'activité minière qui constitue son premier objectif du Sdom.

Article publié le 20 janvier 2012

Philippe Collet

© Tous droits réservés Actu-Environnement

Reproduction interdite sauf accord de l'Éditeur ou établissement d'un lien préformaté [14717] / utilisation du flux d'actualité.

Actu-Environnement

© 2003 - 2012 COGITERRA - ISSN N°2107-6677

Actu-Environnement adhère au Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC).